

Le 25 avril 2023

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

a/s Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest

Québec (Québec) G1H 6R1

ministre@mrnf.gouv.qc.ca

OBJET : MÉMOIRE POUR LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Madame la ministre,

Par la présente, je vous soumetts le mémoire comprenant les commentaires et recommandations concernant la consultation sur le développement harmonieux des activités minières, et ce, au nom de la Coalition Fjord.

À propos de la Coalition Fjord

La Coalition Fjord est un regroupement citoyen œuvrant au Saguenay.

La mission de la Coalition Fjord est de militer (mobiliser et mener des actions) pour la protection des écosystèmes du fjord du Saguenay, incluant ses bassins versants, ses forêts et ses communautés humaines.

Cette mission s'inscrit dans une vision durable citoyenne de l'occupation socio-économique du territoire, en solidarité avec les autres groupes et individus se mobilisant sur le Nitassinan, notamment les Premières Nations, dans un contexte de menaces à la biodiversité et d'urgence climatique engendrées par les activités humaines découlant du néolibéralisme.

Préoccupations actuelles face aux activités minières

Depuis plusieurs années, les membres de la Coalition Fjord se sont inquiétés des risques liés au développement d'activités minières dans la région. Actuellement, nous suivons de particulièrement près les avancées des projets de First Phosphate et d'Arianne Phosphate ainsi que les développements liés à Métaux Black Rock. Dans le cadre de la consultation actuelle, nous souhaitons partager cinq préoccupations principales qui émergent de nos recherches et de nos travaux.

1. Claims

Comme de nombreuses régions du Québec, le SLSJ est actuellement au prise avec une hausse du nombre de claims miniers. Cette hausse est inquiétante pour deux raisons particulières. Tout d'abord elle sème de l'incertitude, par exemple quand on voit que le fond de la rivière Saguenay est claimé (voir section 2 : Incertitude), mais aussi à cause des droits et non-restriction qui sont octroyés aux entreprises détenant ces claims, et ce, au détriment de plusieurs autres lois, incluant le droit des peuples autochtones envers lesquelles les compagnies minières n'ont aucune obligations durant la phase d'exploration. Nous sommes bien conscients que l'exploitation minière requiert des activités d'exploration et de prospection, mais **nous sommes en désaccord total avec le fait que ces activités "préalables" puissent être faites au détriment des écosystèmes et des populations locales.** Nous

recommandons que les activités permises aux compagnies minières en amont d'études d'impact complètes - tant d'un point de vue social qu'environnemental - soient réduites, en particulier étant donné la facilité qu'elles ont à obtenir un claim.

En particulier, le SLSJ est une région qui compte sur le développement d'activités éco-touristiques. Or, la présence de claims peut avoir des conséquences délétères sur ces activités pour différentes raisons. Par exemple, les activités liées à l'exploration peuvent générer des **conflits d'usage**, que ce soit par la création de sentiers, la coupe d'arbres, les nuisances sonores nocturnes, et la hausse du camionnage,.... Un autre exemple est le fait que même sans activité, la simple présence de claims peut bloquer des investissements clés au niveau de l'éco-tourisme ou de la villégiature ou encore empêcher la création d'aires protégées. Ainsi, **tant pour les municipalités que pour les entreprises du secteur, la liberté d'activités qu'offrent les claims miniers nuit à la capacité de planification et d'aménagement du territoire de manière plus écologique**. Afin de permettre la diversification de l'économie de la région, il est donc essentiel d'assurer un plus grand encadrement des activités que les claims permettent et de réviser les OGAT-TIAM. Il est également nécessaire de mettre un moratoire sur l'octroi de nouveaux claims et de développer un processus simple, démocratique et accessible qui permette la révocation des claims qui nuisent à l'intérêt du public.

2. Incertitude

La deuxième préoccupation que soulève l'activité minière dans la région est au niveau des impacts potentiels qu'elle peut avoir sur le territoire en tant que tel, mais également sur les communautés qui l'habitent. En particulier, nous sommes préoccupés par le fait que pour plusieurs raisons, les premières activités proposées par une activité minière ont peu de chance de ressembler à ce qui se passera réellement dans une vingtaine d'années. Or, dans une optique de développement durable, commencer par laisser entrer une mine sur un territoire donné s'apparente à laisser entrer le loup dans la bergerie : **une fois une compagnie installée dans la région - même s'il s'agit d'une compagnie se prétendant très écologique et d'un projet en apparence très circonscrit - qui sait de quoi seront faites les prochaines décennies?** Est-ce que la mine projetée restera réellement de la taille prévue? Est-ce qu'une deuxième, une troisième, une quinzième mines suivront? Est-ce que la transformation locale des minéraux se fera localement comme prévu? Est-ce que le flux de minéraux extraits et transportés sur le territoire restera le même ou augmentera? Quelles seront les conditions de restauration et de décontamination ? Autant de questions sans réponse qui incitent les citoyen-nes à rester en état d'hyper-vigilance face à l'arrivée massive de compagnies minières, ce qui peut mener à une détérioration marquée de la **santé mentale**.

3. Conséquences néfastes de l'activité minière à grande échelle

En particulier, pour la Coalition Fjord, **un développement à large échelle de l'activité minière au SLSJ n'est pas souhaitable**. Dans un premier temps, il n'est plus à démontrer que les activités minières ont des **conséquences environnementales souvent désastreuses** tant sur l'hydrologie que sur la faune et la flore. Or, dans une région où le nombre de claims augmente, il est certain qu'il faut désormais envisager l'activité minière dans sa globalité et non plus un projet à la fois. Ainsi, même si un projet peut s'avérer acceptable localement, **il est important de se rappeler que chaque nouveau projet vient ajouter de nouveaux impacts à ceux déjà existants**. Or, la réglementation en vigueur et les processus d'évaluation ne prennent pas toujours en compte cette dynamique multiplicatrice. Ainsi, même si seuls quelques projets miniers sont actuellement envisagés dans la région, voir se profiler à

l'horizon une série de projets miniers comme il y a présentement en Abitibi est une crainte réelle dans une optique de protection de l'environnement.

En parallèle, nous ne pouvons que relayer et appuyer le point de vue de plusieurs membres des communautés autochtones locales : vendre le territoire au plus offrant ne devrait même pas être envisageable; que ce soit pour une ou plusieurs mines, que ce soit dans une optique de transition ou non. À ce niveau, il est important que le régime minier du Québec soit à l'avant-garde internationale en termes de respect des droits autochtones et de leurs territoires ancestraux plutôt qu'en retard.

Par ailleurs, le développement de l'industrie minière dans la région aura des conséquences sociales pernicieuses. De fait, le SLSJ étant historiquement considéré comme une région ressource, les promesses répétées de développement industriel détricotent à chaque fois le tissu social local en divisant la communauté autour d'enjeux économiques souvent très incertains. Les traces du dernier conflit social en date - celui en lien avec l'usine de liquéfaction de gaz naturel "GNL Québec" - sont encore bien présentes dans certaines communautés.

Plus particulièrement, permettre à des projets extractivistes de se développer sur des terres autochtones avec des promesses de retombées dans leurs communautés - comme c'est le cas actuellement - c'est nier le fait que les outils politiques autochtones au Québec sont critiqués par plusieurs et, eux-mêmes, générateurs de tensions et de conflits internes importants entre - et à l'intérieur - des diverses communautés. Il n'est pas possible d'assurer un développement harmonieux en misant sur des outils de gouvernance eux-mêmes conflictuels. Plutôt que de miser sur un développement économique générateur de conflit, la Coalition Fjord souhaite promouvoir un développement économique plus consensuel et miser sur des industries moins dommageables pour l'environnement, moins extractivistes et à haute valeur ajoutée localement et sur le long terme.

Au niveau social, de par les préoccupations environnementales locales, il est également important de noter que **l'implication citoyenne face à des compagnies multinationales ou extérieures à la région peut s'avérer une source de stress et de dépression majeure**. Dans une optique de santé publique, il n'est donc pas judicieux de compter uniquement sur la mobilisation citoyenne pour réguler ou assurer un rôle de vigie face à l'arrivée de projets nuisibles d'un point de vue environnemental, ni de continuer à autoriser de tels projets dans une région où historiquement la lutte citoyenne a systématiquement joué au chien de garde. Évidemment le rôle des citoyen-nes est essentiel, mais il doit être appuyé et soutenu de près par les instances publiques. En particulier sachant que dernièrement les inquiétudes citoyennes se sont avérées alignées avec les préoccupations environnementales gouvernementales; **il est donc essentiel que le gouvernement commence à agir plus en amont et de manière plus proactive pour protéger l'environnement afin de favoriser la santé de sa population face aux vellétés et à l'indifférence de compagnies étrangères**.

Finalement, la crainte de voir l'industrie minière prendre une ampleur démesurée se reflète également au niveau économique. Dans une optique de résilience économique et de justice économique, il importe de **diversifier les emplois et les flux financiers**. Orienter tout l'économie locale vers des activités extractivistes de manière générale, et dans une optique minière plus particulièrement, semble donc un choix peu judicieux d'un point de vue économique et de dépendance de l'économie régionale aux grands projets industriels

4. Vision pour le développement régional

Ainsi, **la vision qu'ont les membres de la Coalition Fjord pour le développement régional semble incompatible avec le développement minier tel qu'il est permis actuellement.** De manière concrète, afin de pouvoir soutenir ou à tout le moins tolérer un projet minier, la Coalition Fjord s'aligne avec les [5 exigences formulées](#) en 2019 par la **Coalition pour que le Québec ait meilleure mine** en termes d'extraction minière compatible avec une réelle transition énergétique. En particulier, **la réduction à la source nous semble essentielle** et pertinente dans l'ensemble des activités extractivistes : **tant que nous ne remettons pas en question les besoins sans cesse croissants de notre société consumériste, alors la justification derrière chaque nouveau projet de mine sera questionnable.** Or, selon notre perspective, la réglementation et les programmes actuels ne permettent pas d'envisager dans un avenir rapproché une approche du développement minier qui soit raisonné. Ce dernier semble plutôt au service d'une croissance déraisonnée et d'un appétit de grand volume, indépendamment des recommandations faites par nombre d'experts à l'échelle internationale. **Il est cependant important que toute activité économique ayant lieu sur le territoire du Québec et dans notre région en particulier soit tout d'abord au service de sa population et en équilibre avec le territoire sur lequel elle s'inscrit.** Collectivement, il est de notre devoir envers les futures générations de cesser de laisser nos ressources et notre travail à des investisseurs internationaux qui n'ont à cœur que leurs profits et non pas le développement harmonieux de nos régions, de nos communautés et des écosystèmes que nous habitons. Des promesses de gains pécuniaires temporaires ne pourront jamais remplacer la destruction de nos communautés et la perte de nos précieux écosystèmes. Nous devons penser en termes de dizaine d'années et de générations, et non plus en termes de rendements trimestriels ou de cycles électoraux.

5. Inégalités liées au genre et inégalités économiques

Il est reconnu par plusieurs études que les projets industriels de grande envergure comme les mines **créent des inégalités sociales liées au genre.** Tandis que les salaires proposés aux employés de ces projets sont importants, ils sont également en grande majorité occupés par des personnes masculines. Or, encore en 2023, dans les dynamiques familiales conventionnelles, ce genre de situation mène à une inégalité au sein des couples qui se traduit régulièrement par une précarisation financière des femmes. Ainsi, typiquement, l'homme ira travailler à la mine, tandis que la femme sera en charge des tâches familiales, aussi appelées tâches reproductives. Essentielles au bien-être des travailleur-ses, ces tâches domestiques sont dévalorisées socialement et produites gratuitement. Dans cette situation, la femme se retrouve malheureusement désavantagée au niveau économique et souvent sans ressource; une situation particulièrement grave lors de ruptures ou de tensions dans le couple. Il importe donc d'éviter de permettre le développement de ce type de projets.

Similairement, l'implantation de mines dans une région génère des disparités économiques importantes entre les gens travaillant à la mine et ceux n'y travaillant pas - ou étant sous-contractant à la mine. Ces inégalités économiques peuvent migrer à la sphère sociale et mener à des enjeux sociaux liés au logement ou à l'accès à l'alimentation par exemple. Il est donc important de soutenir et de favoriser une économie diversifiée plutôt que reposant sur des projets de ce genre.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous accorderez à notre mémoire et je vous assure de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire.

Salutations cordiales,

Alix Ruhlmann

Co-coordonnatrice de la Coalition Fjord

C.c. : Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, ministre@mam.gouv.qc.ca